Envoyé en préfecture le 14/03/2024
Reçu en préfecture le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024
ID : 003-210302980-20240311-DEC202427-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

11 MARS 2024

DEC202427

Objet : mise à disposition de la salle Max Favalelli à la délégation départementale de l'Allier du CNAS

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des Collectivités territoriales, art. L. 2122-22, alinéa n° 5 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai portant délégation au maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

CONSIDERANT que le 30 avril 2024 à Varennes sur Allier, la délégation départementale de l'Allier du CNAS a besoin de la salle Max Favalelli pour organiser une assemblée départementale ;

DECIDE de mettre à disposition la salle Max Favalelli à la délégation départementale de l'Allier du CNAS mardi 30 avril 2024 à partir de 8h ;

DECIDE de signer la convention avec la délégation départementale de l'Allier du CNAS ;

PUBLICATION au R.A.A.

MAIRIE DE VARENNES-SUR-ALLIER (ALLIER)

Roger LITAUDON